

TITRE III.

DÉVELOPPEMENS
DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1835.

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	MONTANT		TOTAL PAR SERVICE.	
			ADJOINTEMENTS PAR AN.	DE LA DÉPENSE.		
3	COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>		REPORT. . . .			
	<i>Bruxelles, Liège et Gand.</i>					
		Premiers présidens	3	9,000	27,000	
		Présidens de chambre.	6	6,300	37,800	
		Conseillers	51	5,000	255,000	
		Procureurs-généraux	3	9,000	27,000	
		Avocats-généraux	2	6,300	12,600	
		Id.	3	6,000	18,000	
		Substituts	6	3,800	22,800	
		Greffiers	3	4,000	12,000	
		Commis-greffiers	13	2,500	32,500	472,390
		Chefs de bureau aux parquets	3	2,000	6,000	
		Employés	8	1,200	9,600	
		Messagers des cours	3	530	1,590	
		Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
		Concierge	1	1,000	1,000	
		Id.	1	500	500	
		Id.	2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	600	1,800	
		Portier boute-feu	1	500	500	
	Présidences des assises	24	500	12,000	12,000	
4	<i>Matériel des cours.</i>					
		Cours d'appel de Bruxelles	"	"	5,000	15,000
		Id. de Liège	"	"	5,000	
		Id. de Gand	"	"	5,000	
	Mobilier pour ces trois cours et parquets	"	"	3,000	3,000	
5	TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.					
	1 ^{re} CLASSE.					
	<i>Bruxelles, Liège, Gand et Anvers.</i>					
		Présidens.	4	4,800	19,200	210,980
		Vice-présidens	4	4,000	16,000	
		Juges d'instruction.	6	3,730	22,380	
		Juges	22	3,200	70,400	
		Procureurs du Roi.	4	4,800	19,200	
		Substituts	9	3,200	28,800	
		Greffiers	4	2,800	11,200	
	Commis-greffiers	14	1,700	23,800		
A RPORTER. . . .					210,980	

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1835.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1835.	<i>Observations.</i>
236,800	236,800	"	"		
484,890	484,890	"	"		
18,000	18,000	"	"		
739,690	739,690	"	"		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	REPORT. . . . fr.	210,980
5 (suite)	2 ^{me} CLASSE. <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres et Tournay.</i>				
	Présidens	6	4,200	25,200	235,860
	Vice-présidens	5	3,500	17,500	
	Juges d'instruction.	6	3,260	19,560	
	Juges	30	2,800	84,000	
	Procureurs du Roi.	6	4,200	25,200	
	Substituts	11	2,800	30,800	
	Greffiers	6	2,000	12,000	
	Commis-greffiers	18	1,200	21,600	
	3 ^{me} CLASSE. <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Louvain, Malines, Termonde, Verviers et Ypres.</i>				
	Présidens.	8	3,600	28,800	169,600
	Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
	Juges.	16	2,400	38,400	
	Procureurs du Roi.	8	3,600	28,800	
	Substituts	8	2,400	19,200	
	Greffiers	8	1,800	14,400	
	Commis-greffiers	16	1,100	17,600	
	4 ^{me} CLASSE. <i>Dikirch, Dinant, Furnes, Huy, Hasselt, Marche, Neufchâteau, Nicelles, Ruremonde, Saint-Hubert et Turnhout.</i>				
	Présidens.	11	3,050	33,550	181,750
	Juges d'instruction	11	2,450	26,950	
	Juges.	15	2,100	31,500	
	Procureurs du Roi.	11	3,050	33,550	
	Substituts	11	2,100	23,100	
	Greffiers	11	1,700	18,700	
	Commis-greffiers	16	900	14,400	
	Frais de bureau à répartir entre les procureurs du Roi près les cours d'assises et autres où le besoin du service l'exigera.	"	"	10,000	10,000
	GREFFIERS DU COMMERCE.				
	A Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	1,080	4,320	12,960
	A Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640	
	A REPORTER. . . fr.				

TOTAL par ARTICLE DE CRÉDIT demandé pour 1835.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1835.	<i>Observations.</i>
739,690	739,690	»	»		
821,150	821,150	»	»		
1,560,840	1,560,840	»	»		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'ÂGES.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.	
	REPORT. . . . fr.	
6	JUSTICES-DE-PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
	Juges-de-peace à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège . .	8	1,440	11,520	304,080	
	Greffiers id id. . . .	12	480	5,760		
	Juges-de-peace à Arlon, Audenarde, Bruges, Charleroy, Courtrai, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ter- monde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres . .	21	1,200	25,200		
	Greffiers id id. . . .	22	400	8,800		
	Juges-de-peace partout ailleurs.	198	960	190,080		
	Greffiers id.	196	320	62,720		
	Greffiers de police à Anvers, Gand et Liège. . . .	3	1,080	3,240		
	Id. à Audenarde, Charleroy, Courtrai, Louvain, Malines, Namur, Nivelles, Tirlemont et Tournay	9	600	5,400		8,640
	TOTAL du Chapitre II. . .					
	CHAPITRE III.					
	<i>Justice militaire.</i>					
1	HAUTE-COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>					
	Président.	1	8,460	8,460	62,030	
	Conseillers	8	6,350	31,750		
	Auditeur-général	1	8,460	8,460		
	Substitut.	1	3,700	3,700		
	Greffier	1	5,290	5,290		
	Commis-greffier	1	2,120	2,120		
	Commis au greffe	1	1,270	1,270		
	Commis à l'auditeur-général.	1	1,000	1,000		
2	Matériel	"	"	4,200	4,200	
3	AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS					
	Auditeurs provinciaux, 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000	35,400	
	Id. 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur. .	4	3,600	14,400		
	Auditeurs adjoints.	4	3,600	14,400	14,400	
	Prévôts militaires	13	317	4,121	4,121	
	TOTAL du Chapitre III. . . fr.					

TOTAL par ANNÉE DU CRÉDIT demandé POUR 1835.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1835.	Observations.
1,360,840	1,360,840	"	"		
312,720	312,720	"	"		
1,873,560	1,873,560	"	"		
62,050	62,050	"	"		
4,200	4,200	"	"		
53,921	59,186	"	5,265 (a)		(a) Cette diminution résulte de l'application de la loi du 19 février 1834 sur les traitemens des auditeurs militaires.
120,171	125,436	"	5,265		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	CHAPITRE IV.				
Uniq.	<i>Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1000 francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques.</i>				
	Justice civile et militaire.	"	"	570,000	370,000
	Garde civique	"	"	30,000	30,000
	CHAPITRE V.				
Uniq.	Constructions, réparations et loyer des locaux . . .	"		35,000	35,000
	CHAPITRE VI.				
1	Impression du Bulletin officiel	"	"	25,000	25,000
2	Abonnemens au Bulletin des arrêts de la cour de cassation (b)	"	"	2,100	2,100
3	MONITEUR. — <i>Personnel.</i>				
	Traitement du directeur.	1	3,000	3,000	12 472
	Id. du correcteur	1	2,600	2,600	
	Id. de l'aide-correcteur (c)	1	800	800	
	Id. du caissier	1	1,700	1,700	
	Id. d'un expéditionnaire	1	1,000	1,000	
	Id. des expéditeurs, messagers et gens de service.	6	"	3,372	
4	MONITEUR. — <i>Matériel.</i>				
	Impression, timbre, papier et menus frais	"	"	50,000	50,000
	TOTAL du Chapitre VI. . fr.				
	CHAPITRE VII.				
Uniq.	Pensions	"	"	10,000	10,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1835.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835.	CRÉDITS effectivement alloués POUR L'ANALCICE 1835.	Observations.
600,000	631,000	"	51,000 (a)		<p>a) La diminution qu'ont présentée les relevés des frais de justice pour les années 1832 et 1833, permet de faire, pour l'année 1835, une réduction de 51,000 fr. sur la somme demandée en 1834. La vérification s'est faite que, se fait des frais de justice, les mesures d'économie qui sont prescrites font espérer une diminution successive dans cette partie des dépenses de l'État.</p> <p>b) Il est de la plus grande importance que les décisions de la cour de cassation soient de suite connues par les cours et les tribunaux. Il résulte de cette connaissance, non-seulement avantage pour l'administration de la justice, mais encore économie pour l'État. Plusieurs fois des arrêts ou jugemens dans des causes dont l'instruction avait occasionné de grands frais ont été cassés parce que les cours ou tribunaux n'avaient pas été instruits à temps de la jurisprudence de la cour de cassation. Parmi les exemples nombreux qu'on pourrait citer, il suffira d'indiquer l'arrêt rendu dans l'affaire de la bande des voleurs arrêtés à Bruxelles en 1831. La cassation de l'arrêt de la cour d'assises a entraîné une dépense considérable qui n'aurait vraisemblablement pas eu lieu si les juges de la cour d'assises avaient connu une décision rendue peu de temps auparavant par la cour suprême sur un point identique. Il a été remarqué que très-peu d'autorités judiciaires s'abonnent au bulletin des arrêts de la cour de cassation, l'envoi qui en est fait par le Gouvernement est donc d'une grande utilité et n'occasionne d'ailleurs qu'une légère dépense. Le nombre des exemplaires distribués s'élève à 334.</p> <p>c) Le grand nombre de supplémens du <i>Moniteur</i> pendant cette année suffit pour prouver l'extension que cette feuille a prise et fait sentir le besoin d'un aide-correcteur.</p>
33,000	35,000	"	"		
25,000	23,000	"	"		
2,100	"	2,100	"		
12,472	11,672	800	"		
30,000	30,000	"	"		
89,572	86,672	2,900	"		
10,000	10,000	"	"		

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENS PAR AN	MONIANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
CHAPITRE VIII.					
<i>Prisons.</i>					
1	Frais d'entretien et de nourriture des détenus	»	»	735,000	735,000
2	Traitemens des employés attachés au service des prisons.	»	»	226,000	226,000
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	»	»	2,500	2,500
4	Frais d'impression et de bureau	»	»	8,000	8,000
5	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtimens et du mobilier	»	»	160,000	160,000
6	Achat de matières premières et salaires	»	»	950,000	950,000
				TOTAL du Chapitre VIII.	. . fr.
CHAPITRE IX.					
<i>Établissemens de bienfaisance.</i>					
1	Frais d'entretien et de transport des incendians dont le domicile de secours est inconnu	»	»	11,500	11,500
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissemens de bienfaisance	»	»	30,000	30,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	»	74,074	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	»	»	200,000	200,000
				TOTAL du Chapitre IX.	. . fr.
CHAPITRE X.					
Uniq.	Frais de police, mesures de sûreté publique	»	»	80,000	80,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT Demande POUR 1835.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1835.	Observations.
735,000	760,000	»	25,000		<p>a) Cette légère augmentation est indispensable pour que l'administration puisse attacher un aumônier aux maisons d'arrêt qui s'en trouvent encore dépourvues, et un instituteur à quelques-unes de celles où l'enseignement peut être introduit avec succès.</p> <p>b) Cette augmentation est plus que compensée par les diminutions apportées aux articles 1 et 8. La modicité des sommes allouées pour le même objet pendant les années antérieures, rend urgent d'accorder enfin une allocation qui permette de commencer des constructions trop longtemps différées et dont l'utilité incontestable est reconnue. Telles sont : l'appropriation à la maison de force de Gand d'un quartier spécialement destiné à la détention des condamnés aux travaux forcés à perpétuité, par suite de commutation de la peine de mort, des condamnés pour récidives, etc. — Le rétablissement des cellules pour une personne tant dans la prison de Gand, que dans la maison de réclusion de Villoird; l'érection d'un nouveau quartier à la maison de détention d'Alost, la seule prison de la Belgique destinée aux détenus militaires, et dont les bâtiments, dans leur état actuel, sont loin de répondre à une destination aussi importante. Il s'agit aussi d'approprier une maison d'arrêt à Tongres; de faire des changements depuis longtemps désirés aux prisons de Huy, de Namur, de Bruxelles; d'achever les améliorations commencées à Mons et à Termonde, d'assurer la sécurité de la prison d'Amers. Restent encore finalement les travaux d'entretien et les réparations que réclame impérieusement l'état des bâtiments de la maison de correction de St-Bernard.</p>
226,000	221,400	1,600 (a)	»		
2,500	2,500	»	»		
8,000	8,000	»	»		
160,000	100,000	60,000 (b)	»		
950,000	1,000,000	»	50,000		
2,081,500	2,094,900	61,600	75,000		
Différence en moins.		13,400			
11,500	11,630	»	130		
30,000	30,000	»	»		
74,074	74,074	»	»		
200,000	200,000	»	»		
315,574	315,704	»	130		
80,000	50,000 (c)	30,000	»		

c) L'allocation pour l'année 1834 paraît devoir être insuffisante. Le Ministre devra probablement demander un supplément de crédit pour le même exercice.

ARTICLES DE LA LOI.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN.	IF LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
CHAPITRE XI.					
Uniq.	Dépenses ignorées et imprévues	"	"	10,000 "	10,000 "

Récapit

ARTICLES.	NATURE ET DÉPENSES DES SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		DEMANDES POUR 1833.	ALLOUÉS POUR 1834.
CHAPITRE I^{er}.			
<i>Administration centrale.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000	21,000
2	Id. des employés et gens de service.	97,000	93,000
3	Matériel	15,000	13,000
4	Frais de route et de séjour.	2,000	"
CHAPITRE II.			
<i>Ordre judiciaire.</i>			
1	Cour de cassation. — <i>Personnel</i>	233,800	233,800
2	Id. — <i>Matériel</i>	3,000	3,000
3	Cours d'appel. — <i>Personnel</i>	484,890	484,890
4	Id. — <i>Matériel</i>	18,000	18,000
5	Tribunaux de première instance et de commerce.	821,150	821,150
6	Justices de-peace et tribunaux de police	312,720	312,720
A REPORTER. fr.		2,008,560	2,002,560

TOTAL 1 ^{er} ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1835	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1834	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1835	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1835	CRÉDITS définitivement alloués POUR L'EXERCICE 1835	Observations.
10,000 »	10,000 »	»	»		

ulation.

DIFFÉRENCE EN PLUS SUR LE BUDGET DE 1835.	DIFFERENCE EN MOINS SUR LE BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1835.	Observations.
»	»		
2,000	»		
2,000	»		
2,000	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
6,000	»		

ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		DEMANDES POUR 1833.	ALLOUÉS POUR 1834.
	REPORT.	2,008,360	2,002,360
	CHAPITRE III.		
	<i>Justice militaire.</i>		
1	Haute-cour militaire. — <i>Personnel</i>	62,050	62,050
2	Id. — <i>Matériel</i>	4,200	4,200
3	Auditeurs militaires et prévôts	53,921	59,186
	CHAPITRE IV.		
Uniq.	Frais de poursuite et d'exécution	600,000	651,000
	CHAPITRE V.		
Uniq.	Constructions, réparations et loyer des locaux	35,000	35,000
	CHAPITRE VI.		
	<i>Bulletin officiel. — Moniteur.</i>		
1	Impression du Bulletin officiel	25,000	25,000
2	Id. du Bulletin des arrêts de la cour de cassation . .	2,100	»
3	Moniteur. — <i>Personnel.</i>	12,472	11,672
4	Id. Timbre, impression, papier, etc.	50,000	50,000
	CHAPITRE VII.		
Uniq.	Pensions	10,000	10,000
	CHAPITRE VIII.		
	<i>Prisons.</i>		
1	Frais d'entretien et de nourriture des détenus	735,000	760,000
2	Traitemens des employés attachés au service des prisons . .	228,000	224,400
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exem- plaire, etc.	2,500	2,500
4	Frais d'impression et de bureau.	8,000	8,000
5	Constructions, réparations, entretien du mobilier	160,000	100,000
6	Achat de matière première et salaires.	950,000	1,000,000
	A REPORTER.	4,944,803	5,005,568

DIFFÉRENCE EN PLUS SUR LE BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS SUR LE BUDGET DE 1835.	CRÉDITS discontinuellement alloués POUR 1835.	<i>Observations.</i>
6,000	»		
»	»		
»	»		
»	5,265		
»	51,000		
»	»		
»	»		
»	»		
2,100	»		
800	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
70,500	131,265		

ARTICLES.	NATURE ET DÉPENSES DES SERVICES.	CRÉDITS	
		DEMANDES POUR 1833.	ALJOURS POUR 1834.
	REPORT. . . . fr.	4,944,803	5,005,558
	CHAPITRE IX.		
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>		
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants.	11,500	11,630
2	Subsides à accorder aux établissements de bienfaisance. . . .	30,000	30,000
3	Avances à faire aux communes	74,074	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés.	200,000	200,000
	CHAPITRE X.		
Uniq.	Frais de police, mesures de sûreté publique	30,000	30,000
	CHAPITRE XI.		
Uniq.	Dépenses ignorées et imprévues.	10,000	10,000
	TOTAL. . . . fr.	5,350,377	5,381,272

Diminution réelle résultant de la défalcation de la différence en plus.

DIFFÉRENCE EN PLUS SUR LE BUDGET DE 1835.	DIFFÉRENCE EN MOINS SUR LE BUDGET DE 1835.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1835.	<i>Observations.</i>
70,500	131,265		
»	130		
»	»		
»	»		
»	»		
30,000	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	»		
100,500	131,395		
30,895			

Bruxelles, le 15 juin 1834.

Le Ministre de la Justice,
LEBEAU.

